

PROJET D'ACCORD DE
LIBRE-ÉCHANGE
COMPLET ET APPROFONDI



مشروع اتفاق
التبادل الحر
الشامل والمعمق

**Troisième round de négociation sur
un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA)
entre la Tunisie et l'Union européenne**

Bruxelles, 10 – 14 décembre 2018

Rapport conjoint

Ouverture des Travaux :

Le troisième cycle de négociations entre la Tunisie et l'Union Européenne sur l'ALECA s'est tenu à Bruxelles du 10 au 14 décembre 2018 dans une ambiance cordiale et constructive.

Lors de l'ouverture officielle la partie Européenne a rappelé que le Plan de Travail sur l'ALECA pour 2018 agréé entre les négociateurs en chef du côté tunisien et européen fin 2017 a prévu deux cycles de négociations et des réunions intersession sur plusieurs sujets. Après un deuxième cycle de négociations à Tunis au mois de mai (du 28 au 31 mai 2018) qui s'est révélé très productif, ce troisième cycle de négociations s'inscrit dans ce plan de travail ambitieux. En préparation de ce cycle de négociation des réunions intersession entre experts ont été tenues à Tunis en Novembre, sur le commerce des marchandises; les statistiques, le commerce des services et de l'investissement, le commerce numérique et enfin sur la protection de la propriété intellectuelle.

Avant ce troisième cycle l'UE a soumis plusieurs textes de négociation de l'ALECA actualisés notamment sur le commerce des services et investissement, ainsi qu'un chapitre séparé sur le commerce numérique, et des propositions des textes pour le nouveau chapitre sur le traitement national et accès au marché des biens, et l'annexe du chapitre sur les obstacles techniques au commerce sur les véhicules. L'UE a aussi expliqué les raisons de sa nouvelle proposition de consacrer un traité séparé pour la protection des investissements et a soumis une proposition de texte sur ce point.

Les nouveaux textes seront disponibles sur le site web tunisien dédié à l'ALECA et sur le site de la Direction Générale pour le commerce de la Commission européenne.

La partie tunisienne a mis l'accent sur l'importance de l'ALECA en tant qu'outil accélérateur des réformes et instrument juridique pour la concrétisation des objectifs du partenariat privilégié entre la Tunisie et l'UE.

La partie tunisienne a également souligné que le futur accord dont la portée dépasse de loin les aspects commerciaux devrait refléter le caractère stratégique de nos relations. Elle a insisté sur l'utilité d'assurer l'effectivité des concessions échangées selon une approche asymétrique et progressive, d'améliorer les conditions d'accès des fournisseurs des services tunisiens au marché européen selon une logique d'équité économique et non d'immigration, l'innovation et le transfert technologique et de prendre des mesures substantiellement préférentielles en faveur des secteurs stratégiques tels que l'huile d'olive et de prévoir l'appui conséquent et les mesures d'accompagnement appropriés et adaptées à ce futur accord.

Tout en confirmant son engagement à appuyer la Tunisie pour réussir sa transition politique et économique, la partie européenne a regretté les récentes mesures de restrictions aux importations mises en œuvre très récemment et qui touchent l'importation des produits européens en Tunisie. Elle a demandé que ces mesures soient retirées dans les meilleurs délais.

La partie tunisienne a expliqué que les mesures prises concernant les cahiers de charge sont limitées dans le temps. Elles s'insèrent dans le cadre de protection du consommateur et de surveillance du

marché par le mécanisme d'organisation de l'importation et de distribution dans certains secteurs. Ces mesures ont été fortement sollicitées par les opérateurs des secteurs visés.

Elle a également clarifié que la question de la mobilité sera traitée dans le contexte de l'accord de facilitation de visas et de réadmission en synergie avec les discussions sur le mouvement des prestataires de services. Une réunion entre la Tunisie avec la Commission Européenne et Etats Membre de l'UE a eu lieu le 24 Octobre à Bruxelles. Ces consultations se poursuivront.

Les deux parties se sont mis d'accord sur les objectifs de ce cycle dans la perspective de progresser de manière significative au niveau technique.

Les discussions techniques entre les experts tunisiens et européens, ont permis d'identifier les dispositions sur lesquelles les positions de deux parties pourraient être rapprochées dans les domaines où la partie européenne a fourni des nouvelles propositions.

Les deux parties se sont également mises d'accord de poursuivre les discussions sur le plus grand nombre de sujets y compris à travers la tenue de réunions intersession. Elles ont également convenu de la possibilité d'organiser, compte tenu de l'avancement des études et des travaux techniques les activités suivantes:

- Des réunions avec les représentants de la société civile à Tunis, à priori courant la semaine de 18 février 2019;
- Un 4eme cycle de négociation dans la mesure du possible au printemps à Tunis;
- L'échange d'offres si possible avant l'été, suivi d'une réunion d'état des lieux au niveau politique.

Travaux Techniques

Pendant ce cycle de négociations les thèmes suivants ont été abordés:

- **Produits agricoles, agricoles transformés et produits de la pêche**

Les parties ont continué leurs échanges sur les paramètres de la négociation relatifs à l'ouverture des marchés. Elles ont confirmé leur accord sur la plupart des paramètres tout en constatant qu'une différence de vues subsiste encore sur les modalités exactes de l'asymétrie en faveur de la Tunisie. La Tunisie a également rappelé l'importance de l'appui pour la mise à niveau, notamment pour les petites et moyennes exploitations agricoles et pour la compétitivité du secteur agro-alimentaire. Les deux parties ont aussi passé en revue les statistiques commerciales échangées au préalable.

- **Mesures sanitaires et phytosanitaires**

Les parties ont examiné à nouveau la proposition de l'Union européenne et identifié les articles sur lesquels il y a un accord et ceux dont les positions pourraient être rapprochées, ainsi que les articles qui nécessitent davantage de discussions. Les Parties ont aussi examiné des documents de travail pouvant servir à l'examen de la conformité des établissements agro-alimentaires avec les normes européennes.

- **Traitement national et accès au marché des biens**

L'UE a expliqué la valeur ajoutée de chaque disposition de sa proposition de texte, soit en améliorant le texte de l'accord existant soit en incorporant les dispositions du GATT. Les parties ont discuté des restrictions à l'importation et à l'exportation, y compris les procédures de licences d'exportation et d'importation, et sur le marquage de l'origine, des domaines liés au traitement national, aux taxes à l'exportation, aux produits réparés et refabriqués, à la valeur en douane, aux redevances et formalités et aux taux d'utilisation des préférences. La Tunisie a signalé qu'elle va préparer des contrepropositions pour les prochains cycles.

- **Droits de propriété intellectuelle**

Les deux Parties ont collaboré, dans un esprit de mutuelle compréhension, afin d'obtenir un texte équilibré et satisfaisant pour tous. C'est dans cette perspective que la majorité des dispositions du chapitre a fait l'objet d'avancées significatives. La Partie tunisienne a soulevé les questions relatives au folklore et au droit moral attaché aux droits d'auteur. Concernant les indications géographiques, les deux Parties ont procédé aux échanges de listes et les procédures préalables sont en cours.

- **Douane et facilitation des échanges**

Les deux Parties ont continué d'échanger les vues sur les diverses questions de ce Chapitre et ont discuté l'ensemble du texte, notamment les objectifs, la législation et les procédures, les relations avec les milieux d'affaires, la détermination de la valeur en douane et la coopération douanière. Les deux Parties ont noté les progrès réalisés au cours de ce cycle notamment en ce qui concerne la portée et le champ d'application de ce chapitre qui couvrira les questions douanières ainsi que les aspects liés à la facilitation des échanges.

- **Marchés publics**

Les deux parties ont procédé à un examen approfondi du projet de chapitre, afin d'identifier les divergences entre leurs positions. Dans une prochaine étape, ils procéderont à l'élaboration d'un nouveau document de travail qui rendra visibles les positions respectives. La Tunisie a proposé des dispositions qui prévoient un traitement spécifique pour la Tunisie tenant compte du différentiel de développement entre les deux parties.

- **Concurrence et aides d'Etat**

La partie européenne a fait des présentations sur certains régimes particuliers d'aides d'Etats. Les deux parties ont ensuite continué les discussions sur le texte qui ont permis de faire ressortir les dispositions qui pourraient être agréées.

- **Commerce et développement durable**

Les deux Parties ont tenu une session constructive sur le chapitre sur le commerce et le développement durable. La Tunisie a introduit lors du round des propositions relatives notamment au maintien des niveaux de protection et des aspects de coopération sur le transfert des

technologies propres. Les deux Parties ont manifesté un intérêt commun de renforcer les aspects de coopération dans le domaine du Commerce et du Développement durable, notamment sur les sujets liés à l'économie circulaire, la lutte contre les changements climatiques, la responsabilité sociétale des entreprises et les systèmes de commerce éthique et équitable ainsi que les labels écologiques.

- **Services et investissement**

La partie tunisienne a soumis des contrepropositions visant à consacrer le principe de l'asymétrie à travers une plus grande flexibilité, compte tenu de la sensibilité de certains secteurs et de l'écart de compétitivité entre les deux économies. D'autres propositions tunisiennes ont porté sur l'équité économique et l'effectivité de la mise en œuvre des engagements relatifs aux déplacements des personnes physiques en tant que fournisseurs de services. Elles ont aussi porté sur la mise en place de mécanismes appropriés pour la reconnaissance des qualifications et des diplômes ainsi que la suppression des obstacles à l'accès aux fournisseurs de services tunisiens au marché européen.

- **Projet d'accord de protection des investissements**

Dans le cadre des discussions sur le projet d'accord de protection des investissements, les parties ont procédé à une lecture conjointe du texte, y compris les définitions et les standards de protection.

Concernant le règlement des différends en matière d'investissements, la partie UE a apporté des clarifications sur certains éléments novateurs du texte proposé et leur valeur ajoutée, notamment pour garantir l'intégrité et l'impartialité et renforcer la transparence du processus. A la demande de la partie tunisienne, la partie UE fournira d'autres éléments de clarification qui permettront une meilleure compréhension du texte dans son ensemble.

- **Commerce numérique**

Les parties ont passé en revue la totalité du texte proposé par l'UE et engagé des discussions substantielles sur le contenu. Elles ont identifié les parties sur lesquelles elles peuvent marquer un accord de principe et celles pour lesquelles des discussions ultérieures seront nécessaires.

- **Instruments de défense commerciale**

Les discussions ont porté essentiellement sur la contreproposition tunisienne qui inclut notamment l'ajout des articles sur la clause de sauvegarde bilatérale et la clause de sauvegarde en matière agricole. L'UE examinera en détail la contreproposition tunisienne et fera part de ses commentaires avant le prochain cycle.

- **Obstacles techniques au commerce**

Les deux parties sont revenues sur les objectifs du chapitre OTC au sein de l'ALECA, et ont discuté l'articulation entre l'accord OMC OTC, le chapitre OTC de l'ALECA, le processus de rapprochement réglementaire ACAA. La Tunisie et l'UE se sont mis d'accord de continuer la discussion sur les

barrières spécifiques en parallèle à la discussion du texte de l'accord. Des contrepropositions tunisiennes concernant certains articles ont été proposées. Les parties ont échangé des informations sur les mécanismes de transparence existants, qui seront complétés si nécessaire. Le soutien aux engagements découlant du chapitre a été confirmé. La partie européenne a présenté l'annexe sur les véhicules à moteur.

- **Energie et matières premières**

Les deux parties ont procédé à une deuxième lecture de la proposition de l'UE. Elles ont pu identifier les dispositions qui pourraient être agréées, ainsi que celles qui présentent encore des difficultés pour la Tunisie et ne sont pas conformes à sa réglementation. L'UE s'est engagée à prendre en considération les propositions tunisiennes de modifications pour avancer dans les négociations.

- **Petites et moyennes entreprises**

La Tunisie a présenté sa contre-proposition sur le chapitre PME, qui introduit des nouvelles dispositions pour traiter les questions relatives au développement des PME telles que l'internationalisation et l'innovation, la compétitivité, les chaînes de valeurs